

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 JANVIER 2017
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 18 JANVIER 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2017-01

OBJET : Approbation de l'urgence

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un janvier à neuf heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille dix-sept, s'est réuni à Labrousse Gosier sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières	X		
M. ALIE Paul	X		
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn		X	
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line			X

RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Denis CORNEILLE

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la RéNoC-Eau ;

COURRIER ARRIVÉ LE:

23 JAN. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

DEPARTEMENT
Régie Eau
Nord Caraïbes
RéNoC-Eau
GUADELOUPE

CONSIDERANT que conformément à l'article 5.4 des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, le délai de convocation pour la tenue des séances du Conseil d'administration est de 5 jours francs ;

CONSIDERANT qu'en cas d'urgence ce délai peut être abrégé sans toutefois être inférieur à un jour ;

CONSIDERANT que les convocations ont été adressées dans un délai de deux (2) jours francs ;

CONSIDERANT que les points à l'ordre du jour concernent des décisions urgentes et importantes à mettre en œuvre pour le bon fonctionnement de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

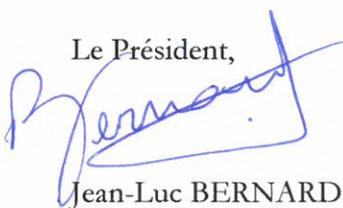
DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER l'urgence quant à la nécessité de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du 21 janvier 2017 du Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

ARTICLE 2: Le Président et le Directeur Général de la RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait à Gosier, le 21 janvier 2017

Le Président,

Jean-Luc BERNARD

DEPARTEMENT
Régie Eau
Nord Caraïbes
RéNoC-Eau
GUADELOUPE

